

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Séance du 3 juillet 2025

Date de la convocation :

27/06/2025

Date d'affichage de la convocation :

27/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BUSIPELLI-BEYRIES, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs : BOUDÉ, CASTAINGTS, COUERBE, DALL'AVA, PÉRON, PORTÉ, TÉCHENÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

MARCHE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024-033 en date du 18/12/2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution de la subvention DETR d'un montant de 31 210,40 € représentant 40% du montant de la dépense subventionnable de 78 026.00 €. HT, en date du 14 mai 2025.

Monsieur le Maire informe de la passation d'un marché en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture du matériel de vidéo protection, l'installation, et la maintenance du système.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'audit réalisé par les services de gendarmerie du Gers ;

Considérant la nécessité de sécuriser les principaux axes routiers et lieux sensibles de la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des offres obtenues, et présente l'offre la mieux disante, choix effectué dans le respect du Code de la commande publique et des règles de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de vidéoprotection au groupement conjoint, représenté par l'entreprise **ADOUR SYSTEME VISION à LESCAR (64)** pour un montant de :

* **ADOUR SYSTEME VISION à LESCAR (64) : 63 881,61 €uros HT.**

* **IZARLINK à BIDART (64) : 15 100,00 €uros HT.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 4 juillet 2025
Le Maire,
P. BEYRIES.

